

des calomnies, de dire : Je ne fais que répéter ce que j'ai entendu. De toute manière donc, le P. Édouard fait jouer un triste rôle au P. Le Tac ; en effet, il va jusqu'à admettre que ce Père se laisse aller contre les Jésuites à de vives invectives. Puis il conclut en disant : "Je laisse au P. Le Tac sur la conscience tout ce dont il peut être coupable contre le huitième commandement." Vraiment nous croyons qu'il avait quelque chose de mieux à faire en cette circonstance pour l'honneur de son Ordre.

Canada ne les avait vus partir qu'à regret, pour ne pas surcharger la colonie par une communauté qu'on aurait beaucoup de mal à nourrir ; les oppositions se renouvelèrent lorsqu'après le naufrage on avait proposé un second embarquement ; mais M. Talon, qui revenait à Québec en qualité d'intendant, aplanit tous les obstacles et obtint le consentement de la Compagnie ; c'était leur protecteur déclaré. Six Récollets arrivèrent avec lui à Québec au mois de juillet 1670. M. Talon se servit de son autorité pour leur faire rendre leur maison et leur terrain ; ils y bâtirent un fort joli couvent, qu'ils ont depuis vendu à l'Hôpital-Général, pour s'établir dans la ville, où ils ont un des plus beaux établissements de la Colonie.

"M. de Laval avait toujours extrêmement honoré l'état religieux ; mais il ne goûtait pas l'établissement des Récollets en Canada. Il craignait qu'il ne fussent à charge dans une colonie très pauvre, où les légitimes pasteurs avaient tant de peine à vivre et à faire subsister les pauvres gens qui y étaient sans nombre. La protection décidée de M. Talon augmentait ces alarmes. Ce magistrat, dans son premier voyage, s'était montré fort prévenu contre le prélat et son clergé ; on savait qu'il amenait ce nouveau corps pour le traverser, pour donner à la colonie des ministres plus indulgents et à sa dévotion, et des correspondants à la Cour, correspondants dangereux par la facilité qu'ont les Récollets établis à Versailles d'agir auprès des ministres, ce qu'on a cru depuis avoir plus d'une fois éprouvé. M. Talon se vantait, de son côté, d'avoir enfin apporté la liberté des consciences, et les Récollets ont cent fois déclaré depuis, dans leurs discours et dans leurs écrits, qu'ils étaient les martyrs de cette liberté, et que c'était l'unique source des persécutions qu'ils souffraient. C'était bien clairement annoncer la diversité de conduite.

"On se trompait sans doute de part et d'autre dans ces jugements mutuels, parce que des deux côtés il régnait beaucoup de piété. Quoi qu'il en soit, la charité est généreuse. M. de Laval, plein de confiance en Dieu, considérant les besoins d'une Église naissante qui n'a jamais trop d'ouvriers, et trouvant du mérite dans ces six Religieux, leur fit et leur fit faire par son clergé l'accueil le plus favorable, leur procura des secours abondants, leur fournit pendant plus d'un an la nourriture et les meubles, et quoiqu'ils fussent venus malgré lui, il leur donna d'abord quatre missions, les Trois-Rivières, l'Île Percé, la rivière St-Jean et le fort appelé depuis *Fort Frontenac*. Ces bons Pères en furent surpris ; ils ne cessaient de louer la charité de l'évêque, et avouaient ingenuement que n'étant venus que pour se battre avec le clergé, ils ne pouvaient comprendre qu'on eût pour eux tant de bonté. C'étaient de bons Religieux, qui furent toujours unis au clergé ; le caractère de leurs successeurs fut bien différent.

"Il fallait avoir un couvent. Le roi leur en accorda des lettres-patentes avec 1200 livres de pension, à condition de ne pas quêter. C'était en vérité trop exiger d'eux, et le roi apparemment ne s'attendait pas à être obéi sur cet article. La pension fut payée,